

---

Adresse de la société populaire de Langres (Haute-Marne), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Langres (Haute-Marne), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 203-204;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21367\\_t1\\_0203\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21367_t1_0203_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

d'un opéra vaudeville dont notre concitoyen Garnier a déjà fait hommage à la Convention; nous offririons le produit de plusieurs représentations pour nos malheureux frères qui ont souffert de l'explosion de la poudrerie mais il est destiné au soulagement d'autres infortunés.

Soulager le malheur, ranimer le patriotisme, faire aimer la vertu, rendre le vice et le crime odieux, tel est le bût que nous nous proposons, que nous serons récompensés d'une manière bien douce, si vous approuvez nos efforts et si vous agréez l'assurance du plus inviolable attachement à la Convention nationale.

Nous vous disons avec plaisir que la citoyenne chargée de la recette absolument sans fortune a fait hommage de son salaire.

Vive la République, vive la Convention.

P.S. La somme que nous envoyons est bien modique, mais la salle de spectacle de Nevers est très petite et fort incommode, et nos frais considérables.

*Suivent 12 signatures.*

## 8

**Le conseil général de Rocquemont [Seine-Inférieure] félicite la Convention nationale d'avoir détruit le système affreux de la terreur et fait succéder les principes sacrés de la justice, de la raison et de l'humanité.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (46).**

*[Le conseil de la commune de Rocquemont aux représentants du peuple français composant la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (47)*

Le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix.

Citoyens Législateurs.

Il ne vous suffisait pas d'avoir anéanti les chefs d'une faction scélérate chaque goutte de son sang impur s'était converti en une semence féconde de reptiles venimeux. Nés de l'écume du crime, nourris du sang qu'ils avaient coutume de lécher au pied de l'instrument féroce de leur sanguinaire oppression, ils avaient érigé le néronisme en dogme, la sceleratesse en art et la cruauté en besoins; affamés de cadavres, la mort de leur chef avait retranché leur odieuse pâture et dans leur rage convulsive, ils avaient cherché à prolonger leur scélérate existence, en réclamant à grands cris la terreur et les mesures exagérées.

Mais grâces immortelles soient rendues à votre pénétrante sagacité, vous avez sondé la

profondeur de l'abîme qui se creusait sous les pas des français, vous avez percé des traits de votre indignation ces oppresseurs de l'humanité et nouveaux Persé, vous avez immortalisé votre courage en délivrant de la rage de ces monstres altérés, la France exposée sur le rocher de la tyrannie.

Courage, Législateurs intrepides, continuez de mettre en vigueur les principes sacrés de la justice et de la raison, faites les précéder d'une sévérité inflexible mais équitable, ne déposez votre massue révolutionnaire que quand elle aura exterminé les intrigants et les fourbes, qu'elle soit entre vos mains comme la tête de la méduse qui vous servit à pétrifier les faux patriotes et les êtres immoraux qui sont les loups garoux de la révolution.

Épargner l'erreur, punir le crime, terrasser l'immoralité, voilà les grands principes que vous avez proclamés.

Nous rallier à la Convention, réduire en pratique les sublimes leçons qu'elle nous a données, défendre avec courage les immortels travaux de nos représentants, savoir mourir pour leur triomphe.

Voilà l'auguste serment que renouvellent sur l'autel de la patrie les membres du conseil de la commune de Rocquemont.

*Suivent 6 signatures.*

## 9

**La société populaire de Langres, département de la Haute-Marne, félicite la Convention nationale de ce que, depuis qu'elle a abattu le tyran, la terreur ne comprime plus les vertus, le commerce et les arts et de ce que le peuple a enfin recouvré sa liberté. Elle l'invite à rester ferme au poste où le peuple l'a placée.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (48).**

*[La société populaire et régénérée de Langres, à la Convention nationale, s. d.] (49)*

Législateurs,

Grâces à votre énergie, le tyran est abattu! ses satellites s'agitent en vain pour lui donner un successeur, ou se partager son empire: la terreur ne comprime plus les vertus, le commerce et les arts; le peuple a enfin recouvré sa liberté; sa massue est levée pour la défendre et faire respecter ses représentants.

Cependant des cris d'allarmes rétentissent autour du sanctuaire des lois, ils se répercutent dans toute la République. D'où partent-ils? sont-ils l'expression majestueuse du vœu du peuple? Sont-ils les hurlemens convulsifs de ses oppresseurs expirants? ils ne nous ont pas terrifiés.

(46) P.-V., XLVIII, 108.

(47) C 323, pl. 1386, p. 24.

(48) P.-V., XLVIII, 108.

(49) C 325, pl. 1406, p. 13.

Eh quoi ! pourrions-nous craindre la destruction des sociétés populaires, lorsque la Convention nationale s'occupe au contraire à les affranchir du joug des intrigans qui voudroient tourner contre le peuple lui-même ces sages institutions, les plus fermes boulevards de sa liberté ? redouterions-nous le triomphe de l'aristocratie et l'oppression du patriotisme ? lors que les loix contre les conspirateurs subsistent dans toute leur force, lors que dans le tribunal chargé de punir les attentats liberticides, à la place du tygre qui s'abreuvoit du sang des patriotes, la justice siège à coté de l'égalité, lors que nous la voyons distinguer l'erreur du crime, le fait de l'intention et n'être inflexible que pour les ennemis du Peuple.

Non, le patriotisme n'est point opprimé ici ; l'aristocratie n'y domine pas, et nous voyons sans terreur rendus à la liberté quelques individus que l'erreur, la foiblesse ou les préjugés avoient égarés ; mais nos yeux sont ouverts sur eux ; nous sommes là pour écraser le premier reptile, qui voudroit piquer le sein généreux qui l'a réchauffé.

Pleins de confiance en la représentation nationale, nous nous reposons sur son expérience du soin de diriger le gouvernail de la révolution, et nous nous appliquons à exécuter ponctuellement les manoeuvres qu'elle commande. Nous ne nous effrayons pas des clameurs que poussent à outrance quelques passagers d'accord avec cette légion de corsaires coalisés contre nous, et qui voudroient fixer toute notre attention sur certains écueils, pour nous faire tomber dans leurs embuscades.

Sentinelles vigilantes, nous surveillerons tous vos ennemis et nous leur livrerons un combat à mort sous quelque pavillon qu'ils se présentent.

Législateurs ! continuez à diriger avec énergie le gouvernement révolutionnaire ; que la justice soit votre unique fanal ! restez fermes au poste où le peuple vous a placés : ne craignez pas les vains bruits de quelques vagues impuissantes ; elles se briseront contre le rocher de l'unité de la République, tous les véritables amis de la liberté sont rangés autour de vous ; ils vous couvriront de leurs corps ; tous n'ont que ce seul mot d'ordre : Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Vivent les sociétés populaires et tous les bons citoyens ! A bas les traitres ! A bas les intrigans ! A bas les meneurs !

*Suivent 93 signatures.*

## 10

**La société populaire de Grasse [Var] demande le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, félicite la Convention nationale sur ses travaux et l'invite à poursuivre sa glorieuse carrière.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (50).**

(50) P.-V., XLVIII, 108-109.

[*La société populaire de Grasse à la Convention nationale, le 14 vendémiaire an III*] (51)

Liberté, Égalité.

Représentans du peuple

Tandis que nos phalanges victorieuses foulent partout le territoire des esclaves, les restes impurs de la cour de Néron Robespierre, semblent méditer une insurrection dans le sein de la République, pour favoriser les vûes de Cobourg et de Pitt.

Ce parti d'intrigans réclame insolemment la terreur à l'ordre du jour, lorsque la masse générale de la population française applaudit au maintien de la justice.

Pères de la patrie, vos decrets depuis le 9 thermidor ont atterré cette secte de malveillans.

Nous vous conjurons de poursuivre votre glorieuse carrière ; maintenés le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, garantisés la liberté des opinions, établisés l'institution nationale, honorés l'agriculture, ressuscités le commerce, protégés les sciences, encouragés les arts et vous aurés accéléré l'arrivée du siecle d'or après lequel nous soupirons.

Tels sont les voeux et les espérances d'une société restée incorruptible à travers tous les orages politiques qui ont affligé le midi et qui vous jure de nouveau de n'avoir jamais d'autre cri de ralliement que celui de : Vive la République, Vive la Convention.

*J. LAMBERT, président et 188 signatures.*

## 11

**La société populaire d'Issoire [Puy-de-Dôme] félicite la Convention nationale sur son Adresse aux Français, applaudit avec enthousiasme aux principes qu'elle renferme et l'invite à soutenir avec énergie le gouvernement révolutionnaire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (52).**

[*La société populaire d'Issoire à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (53)

Citoyens Représentans,

Nous venons de lire votre adresse aux Français ; nous avons applaudi avec enthousiasme à tous les principes qu'elle renferme ; ils réjouissent les vrais républicains, et désolent les intrigans, les fripons, ces monstres, qui aiment à se gorger du sang de leurs semblables. Nous nous félicitons du serment que vous avez fait, dignes Représentans, de ne point quitter

(51) C 325, pl. 1406, p. 14. *Bull.*, 16 brum. (suppl.) ; *J. Fr.*, n° 774 ; *Moniteur*, XXII, 457 ; *M. U.* XLV, 296.

(52) P.-V., XLVIII, 109. *J. Fr.*, n° 765.

(53) C 325, pl. 1406, p. 19. Adresse imprimée à Issoire chez Granier et Froin.